

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2024 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement		1 686 271,51 €
Dépenses de fonctionnement	-	675 088,18 €
Résultats de l'année 2024		1 011 183,33 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 233 180,40 euros. .

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 250 529,13 € pour l'année 2024. Elles étaient de 225 185,95 euros en 2023, 234 061,78 en 2022 et 244 770,49 € en 2021.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 145 551,05 €.

En 2024, les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 4 079 €, aux personnes physiques de 1 230 euros et 610 euros aux organismes publics, soit un total général de 5 919 euros.

Accès en ligne : www.haskirchen.fr
067-216701839-20250328-CACOMMUNE24-AR
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent principalement les intérêts des emprunts pour un montant de 3 071,21 euros. Elles étaient de 3 540,24 euros en 2023 et 4 006,25 € en 2022.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement une annulation de titre pour un montant de 383,83 €.

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation en %
011	Charges à caractère général	216060,02	233180,40	7,92
012	Charges de personnel	225185,95	250529,13	11,25
014	Atténuation de produits	27910,00	28701,00	2,83
65	Autres charges de gestion courante	138244,92	145551,05	5,29
66	Charges financières	4634,24	3071,21	-33,72
67	Charges exceptionnelles	0,30	383,33	
68	Dotations aux provisions		500,00	100
Total des dépenses		612035,43	661916,12	8,15

Aux dépenses réelles de fonctionnement se rajoutent des dépenses d'ordre, soit 13 172,06 euros. Il s'agit des amortissements et la comptabilisation des valeurs d'immobilisations relatives aux terrains vendus.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de remboursement de charges du personnel et remises pour un montant de 26 897,43 euros, elles étaient de 18 441,98 € en 2023.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- Vente de bois : 82 256,46 euros
- De l'occupation du domaine public et droit de stationnement : 3880,40 euros (réseaux gaz et électricité, antenne)
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 1459 euros
- De la location des chasses et remboursement frais adjudication : 25 943,56 euros
- Mise à disposition de personnel à d'autres organismes : 29 507,94 euros

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 25,95 %

Taxe sur le foncier non bâti : 47,59 %

Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 18,75 %

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	370 161 euros	397 018 euros	416 426 euros
Variations en pourcentage	12,92 % / 2021	7,26 % / 2022	4,89 % / 2023
Variations en valeur	+ 42 368 euros / 2021	+ 26 857 € / 2022	+ 19 408 € / 2023

Le chapitre 73 regroupe également : les cotisations, fonds de péréquations, impositions forfaitaires et taxes pour un montant de 66 467,77 euros

4) Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante dont le montant est de 76 190 euros, en baisse par rapport à l'année dernière.

Le chapitre 74 regroupe également les dotations nationales, subvention transport, remboursement TVA, participation AF et des autres communes, compensation de Cotisation foncière des entreprises et taxes foncières pour un montant de 104 653,70 euros

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers et charges encaissés pour un montant de 38 096,25 €.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 8 693,60 €. Il correspond à une régularisation de versement concernant l'assurance du personnel et la vente de terrains.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variations entre 2023 et 2024 en %
R002	Excédent de fonctionnement reporté	633 220,50	798 651,00	26,13
042	Opérations d'ordre transfert entre sections		7 148,40	
013	Atténuation de charges	18 441,98	26 897,43	45,85
70	Produits des services	141 220,02	143 047,36	1,29
73	Impôts et taxes	457 086,97	482 893,77	5,65
74	Dotations et participations	182 259,03	180 843,70	- 0,78
75	Autres produits (dont loyers)	40 329,17	38 096,25	- 5,54
77	Produits exceptionnels	8 969,94	8 693,60	- 3,08

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	156 042,99 €
Dépenses d'investissement	186 216,97 €
Résultats de l'année 2024	- 30 173,98 €

Dans les dépenses sont inclus le déficit N-1 soit 64 538,71 euros

b) déficit à reporter au budget primitif 2025

30 173,98 euros

c) Solde des restes à réaliser : -70 888 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 26 305,30 € en 2024.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés de la Caisse des dépôts et consignation, Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 287 819,02 €.

Au chapitre 16 figure également la caution remboursée au locataire lors d'un départ, soit 550 euros pour l'exercice 2024.

- 2) Chapitre 21

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

Les travaux à l'école élémentaire et achat de mobiliers pour l'école maternelle, la rampe à l'ancienne poste, l'achat de matériel, le financement des études pour la maison associative et les panneaux photovoltaïques, l'aire de stationnement au cimetière, les feux de récompense et marquage au sol.

Le montant total des dépenses au chapitre 21 est de 87 674,56 euros

-3) Opérations d'ordre transfert entre sections

Il s'agit des travaux réalisés par le personnel communal et montant des fournitures nécessaires pour la réfection des appartements à la zone de loisirs pour un montant de 7 148,40 euros. La somme est transférée de la section de fonctionnement vers la section d'investissement en fin d'exercice.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 156 042,99 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 142 870,93 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement suivantes :

Opération -financeur	Paiement sur l'exercice	
Plan de relance forestier -replantation arbres Fonds européens	Versement solde de 26 363,86 euros	Sur un total global de 37 775,22 euros
Rénovations thermiques – chaudières écoles –DSIL	Versement solde de 5 587 euros	Sur un total global de 9 110,00 euros
Rénovation ancienne poste Collectivité européenne d'Alsace	Versement de 8 355 euros	En complément de l'aide versée dans le cadre de la DSIL de 7 495,00 euros
Feux de récompense Collectivité européenne d'Alsace	Versement de 16 112 euros	Versement complémentaire en 2025 de 9 666,01 -DETR

DSIL-DETR – subventions d'Etat

- Du FCTVA pour 19 428,03 €
 - De la taxe d'aménagement pour 862,33 €
 - Dépôt de caution de 1024,00 €
 - Affectation du résultat 1068 de 2023 : 65 138,71 €
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables d'amortissement pour un montant de 5640,26 euros et écritures comptables liées à la vente des terrains soit 7531,80 euros

Fait à Harskirchen, le 4 avril 2025

Le Maire,

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR II-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réalliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	887 068,94	121 678,26	85 800,00	679 590,68
RECETTES	887 068,94	156 042,99	14 912,00	716 113,95
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 600 065,99	675 088,18	0,00	924 977,81
RECETTES	1 600 065,99	887 620,51	0,00	712 445,48

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET HASKIRCHEN CCAS/ N°SIRET : 26670426100012

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR II-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réalliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 518,04	5 618,17	0,00	1 899,87
RECETTES	7 518,04	3 500,00	0,00	4 018,04

BUDGET HASKIRCHEN PORT DE PLAISANCE/ N°SIRET : 21670183900112

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR II-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réalliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	29 008,01	18 107,38	0,00	10 900,63
RECETTES	29 008,01	15 405,02	0,00	13 602,99

BUDGET HASKIRCHEN PERISCOLAIRE/ N°SIRET : 21670183900120

COMMUNE DE HASKIRCHEN - HASKIRCHEN - CA - 2024

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR II-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réalliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	50 155,00	37 629,85	0,00	12 525,15
RECETTES	50 155,00	48 527,80	0,00	1 627,20

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

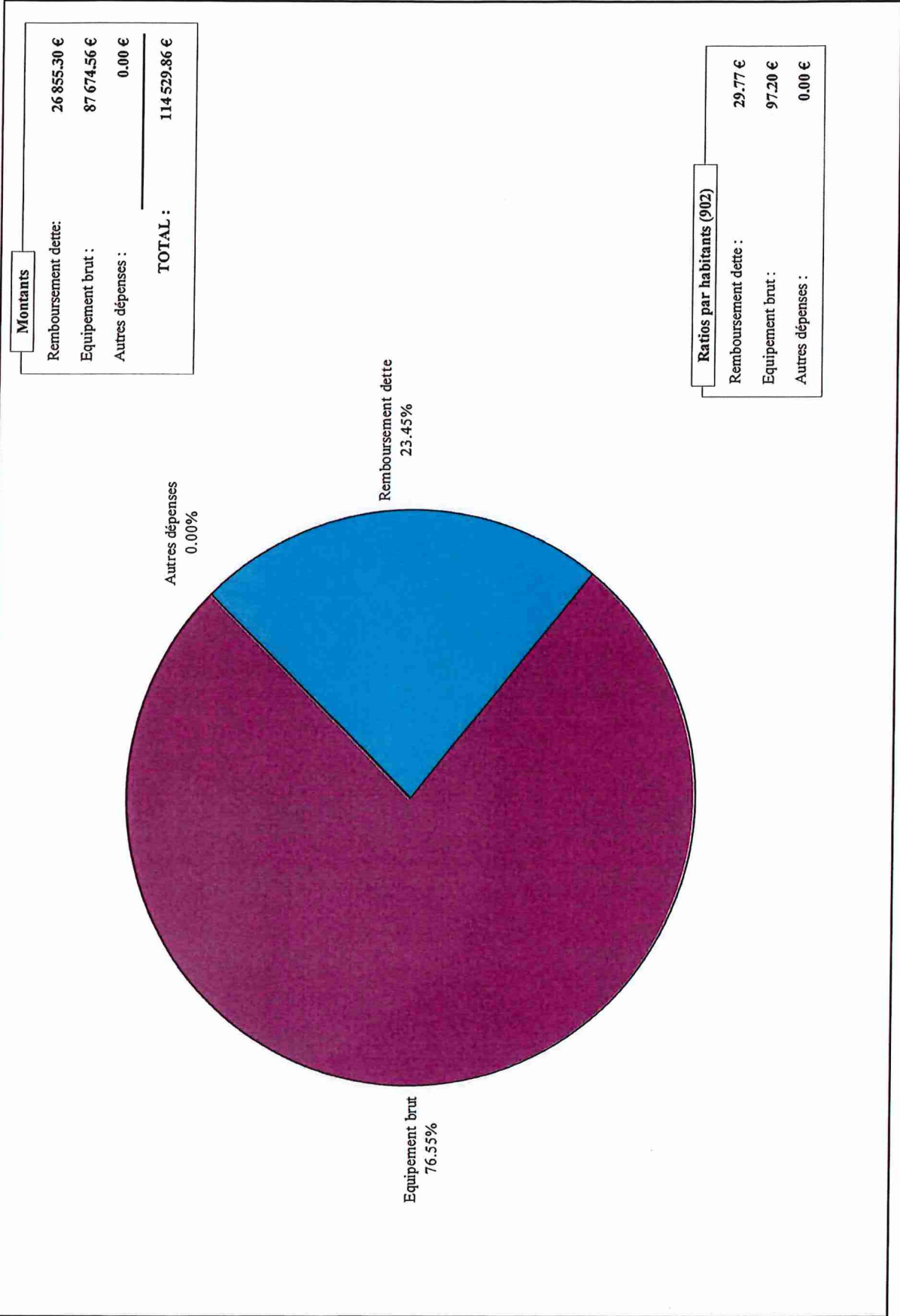
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR II-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réalliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	887 068,94	121 678,26	85 800,00	679 590,68
RECETTES	887 068,94	156 042,99	14 912,00	716 113,95
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 686 747,04	736 443,58	0,00	950 303,46
RECETTES	1 686 747,04	955 053,33	0,00	731 693,71

(1) Y compris les rattachements.

Accusé de réception en préfecture
067-216701839-20250328-CACOMMUNE24-AR
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Edition des ratios sur le réalisé

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

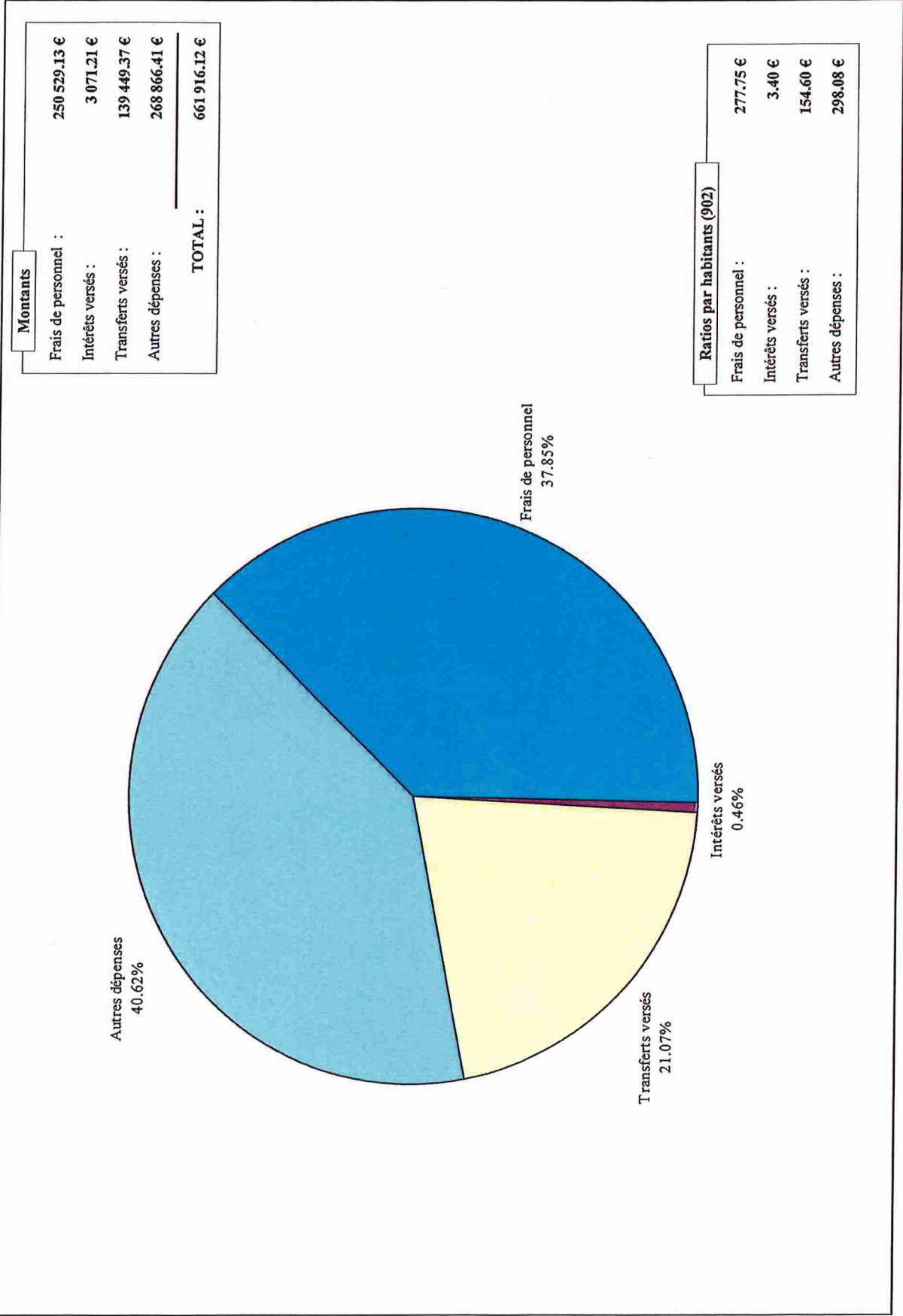


Montants	
Remboursement dette:	26 855.30 €
Equipment brut :	87 674.56 €
Autres dépenses :	0.00 €
TOTAL :	114 529.86 €

Ratios par habitants (902)	
Remboursement dette :	29.77 €
Equipment brut :	97.20 €
Autres dépenses :	0.00 €

Edition des ratios sur le réalisé

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



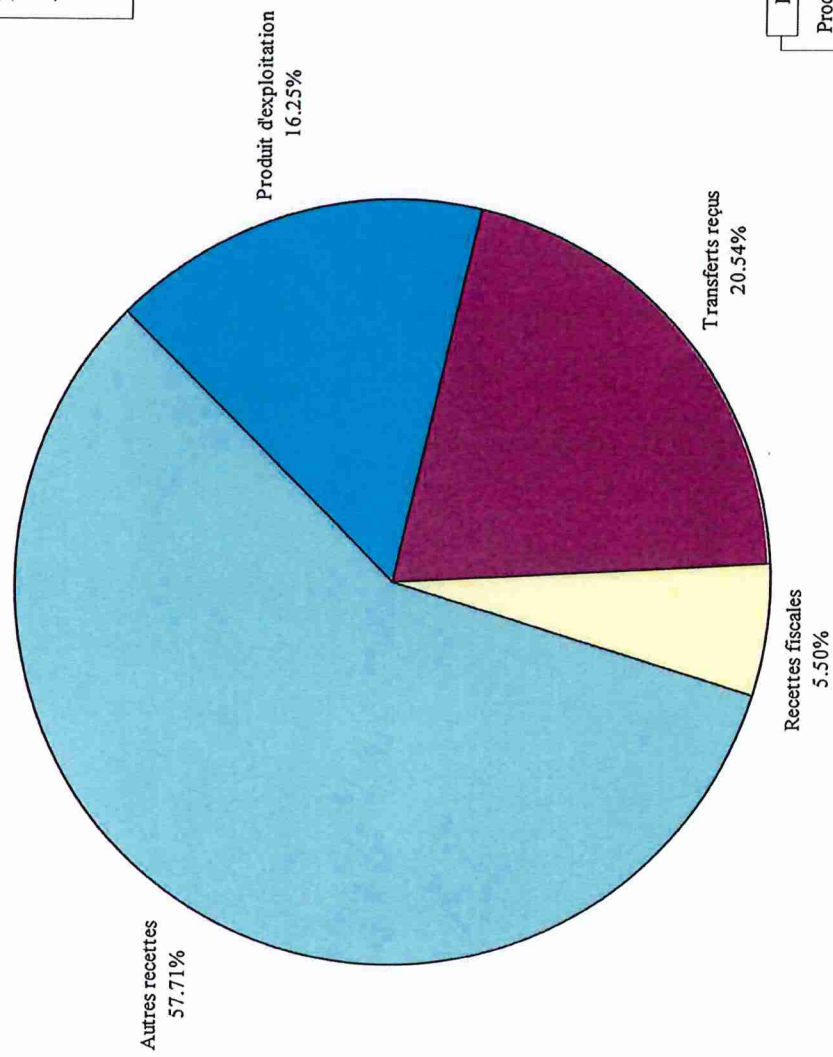
Montants	
Frais de personnel :	250 529.13 €
Intérêts versés :	3 071.21 €
Transferts versés :	139 449.37 €
Autres dépenses :	268 866.41 €
TOTAL :	661 916.12 €

Ratios par habitants (902)	
Frais de personnel :	277.75 €
Intérêts versés :	3.40 €
Transferts versés :	154.60 €
Autres dépenses :	298.08 €

Edition des ratios sur le réalisé

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Montants	
Produits d'exploitation :	143 047.36 €
Transferts reçus :	180 843.70 €
Recettes fiscales :	48 428.71 €
Autres recettes :	508 152.34 €
TOTAL :	880 472.11 €



Ratios par habitants (902)	
Produits d'exploitation :	158.59 €
Transferts reçus :	200.49 €
Recettes fiscales :	53.69 €
Autres recettes :	563.36 €